



La mise en œuvre se fera par étape entre l'été et l'automne 2022 :

1. Homogénéisation des durées de stationnement, tarification du Quai Ernest-Ansermet et de l'Avenue Général-Guisan ainsi que réglementation du stationnement le dimanche. Demande de crédit auprès du Conseil communal pour l'achat de nouveaux horodateurs.
2. Tarification de tout Plan-Dessous et du quartier de la Prairie, une fois le crédit pour l'achat des horodateurs accepté par le Conseil communal.